



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt-quatre et le Vendredi 13 décembre à onze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une deuxième convocation en date du 09 décembre 2024, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

**Effectif du Conseil : 44**

**Présents : 19**

**Dont Procurations : 6**

**Absents : 25**

**Sens du vote :**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ETAIENT PRESENTS :** M. ABELLI Thierry, Président ; M. LÉON Alain, 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3<sup>ème</sup> Vice-Président ; M. ANDRÉ Héric, 4<sup>ème</sup> Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; M. ANSELME Jacques, 7<sup>ème</sup> Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mme CARAVEL Joëlle, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; M. ADEMAR Luc ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; Mme CHOISI Annick ; Mme DACALOR Fabienne ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme HERLEM Annick ; M. LATCHMAN Rodrigue ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Evelyne ; Mme RYON épouse BIDOYET Marysette ; M. VITALIS Cédric.

**ABSENTS ET /OU EXCUSES :** Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ATALLAH André ; M. BELFORT Hubert ; M. BONBON Louly ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHRISTOPHE Annie ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; M. GÉRAN Gaston ; M. GUILLAUME Bernard ; Mme GUILLAUME Virginie ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LAVAURY-BOSC Jean- Pierre ; M. RAMASSAMY Jean-Yves ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RENÉ -GABRIEL Murielle ; Mme RODES Brigitte ; Mme WECK-MIRRE Lucie.

**ABSENTS AYANT DONNES PROCURATION :** M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Vice-Président, (Procuration donnée à M. LÉON Alain) ; M. COURTOIS Jean-Philippe (Procuration donnée à Mme HERLEM Annick) ; Mme EUGENIE Gilberte (Procuration donnée à M. ANSELME Jacques) ; Mme MONLOUIS Gisèle (Procuration donnée à Mme CARAVEL Joëlle) ; M. OTTO Jules (Procuration donnée à Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Evelyne) ; M. ZOZO Gaby (Procuration donnée à M. LATCHMAN Rodrigue).

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel aucun quorum n'est exigé pour cette réunion du Conseil Communautaire, qui fait suite à une seconde convocation, le Président déclare la séance ouverte. Selon l'article L2121-15 du C.G.C.T, Il est procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du conseil, M. Alain LÉON a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION A LA PLATEFORME KOMES**

Délibération affichée le

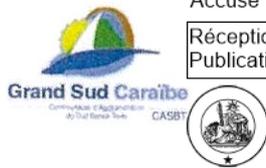
Au siège de la CAGSC

Fait à Basse-Terre, le **25 DEC. 2024**

  
 Le secrétaire de séance  
 M. Alain LEON

POUR EXPEDITION CONFORME  
 Le Président de la CAGSC  
 Signé électroniquement le 25/12/2024,  
 par Thierry ABELLI Président  
 #signature#  
 Le Président de la CAGSC  
 Thierry ABELLI

*La présente délibération peut, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (rue Auguste Bébian - BP 370 - 97100 Basse-Terre) soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe (34 chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard - 97100 Basse-Terre ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr). Le tribunal peut également être saisi en passant par « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Président expose que dans le cadre de sa compétence développement économique la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe souhaite mettre en place une Marketplace pour les acteurs de son territoire.

La marketplace dédiée au territoire Sud Basse- Terre est une plateforme numérique locale conçue pour promouvoir et soutenir les entreprises, producteurs et artisans. Elle permet aux habitants et visiteurs d'accéder à une large gamme de produits et services typiques, incluant l'artisanat local, les produits agricoles, ainsi que des offres touristiques comme des excursions, hébergements et activités culturelles.

Cette marketplace facilite la mise en relation directe entre les consommateurs et les producteurs locaux, tout en mettant en avant le savoir-faire et les richesses du territoire.

L'objectif est de dynamiser l'économie locale, valoriser les circuits courts et offrir une vitrine digitale aux acteurs économiques du Sud Basse-Terre.

L'organisation financière de cette opération est arrêtée à trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (39 494 €), répartie comme suit sur la mesure 19-2 du FEADER (LEADER) :

PLAN DE FINANCEMENT	
<b>Financements européens (FEADER) sollicités</b>	<b>28 435,68 €</b>
<b>Région Guadeloupe</b>	<b>3 159,52 €</b>
<b>Autofinancement (CAGSC)</b>	<b>7 898,80 €</b>
<b>Montant Total du projet</b>	<b>39 494,00 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après avoir délibéré

- Vu l'exposé des motifs ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe ;
- Vu le code de la commande public et l'article L2422-5

CONSIDÉRANT la demande de financement sur la mesure 19-2 du FEADER et le plan de financement suivant :

	OPERATION
Montant total du projet	39 494,00 €
Taux d'aide publique (80%)	31 595,20 € soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 159,52 € (REGION)</li> <li>- 28 435,68 € (FEADER)</li> </ul>
Autofinancement	7 898,80 €

La présente délibération peut, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (rue Auguste Bébien - BP 370 - 97100 Basse-Terre) soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe (34 chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard - 97100 Basse-Terre ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr). Le tribunal peut également être saisi en passant par « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**DECIDE A L'UNANIMITÉ**  
**SOIT : 25 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

**Article 1 : D'AUTORISER** une demande de subvention au titre de la mesure 19-2 du FEADER (LEADER)

**Article 2: DE VALIDER** le plan de financement de la plateforme KOMES comme suit :

	OPERATION
Montant total du projet	39 494,00 €
Taux d'aide publique (80%)	31 595,20 € soit : - 3 159,52 € (REGION) - 28 435,68 € (FEADER)
Autofinancement	7 898,80 €

**Article 3 : QUE** le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au préfet, au comptable public et notifiée aux communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le **25 DEC. 2024**

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **26 DEC. 2024**

La publication *et/ou* la notification le **26 DEC. 2024**

La secrétaire de séance

M. Alain LÉON

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la CAGSC,

Signé électroniquement le 25/12/2024,  
par Thierry ABELLI Président

#signature#  
Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2024  
Publication : 26/12/2024



ASUS 130 7 S



ASUS 130 7 S

ASUS 130 7 S